49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: <u>www.tresorsdechefs.com</u> E-mail: <u>info@fuseau-sas.com</u> Date de création :30/12/2015

Date de révision: 16/08/2023

Page 1 sur 4

Photo

# FICHE TECHNIQUE PRODUIT GLUCOSE DESHYDRATE

### **INFORMATIONS PRODUIT**

Code article: 408032 (5Kg) 408031 (1kg) 408030 (200g)

Dénomination légale : glucose déshydraté

Code douanier:

Désignation commerciale : glucose déshydraté

Pays de transformation :

Description du produit : le sirop de glucose est obtenu par saccharisation d'amidon de maïs et par

séchage.

Déclaration d'ingrédients – en conformité au règlement INCO (1169/2011)

Sirop de glucose déshydraté (100%)

Mode d'emploi:

#### CONSERVATION

Durée de conservation : 16 mois

 $Conditions\ de\ conservation\ du\ produit: Dans\ un\ endroit\ frais\ et\ sec\ (60\%\ d'humidit\'e\ relative\ max,\ temp\'erature$ 

optimum 20°C)

### INFORMATIONS NUTRITIONNELLES

Valeur nutritionnelles moyennes	Pour 100g de produit vendu
- Énergie	390 Kcal/1658 kJ
<ul> <li>Matières grasses</li> </ul>	0 g
Dont acides gras saturés	0 g
- Glucides	97.5 g
Dont sucres	41.4 g
- Protéines	<0.02 g
- Sel	<0.025 g

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: <u>www.tresorsdechefs.com</u> E-mail: <u>info@fuseau-sas.com</u> Date de création :30/12/2015

Date de révision: 16/08/2023

Page 2 sur 4

# FICHE TECHNIQUE PRODUIT GLUCOSE DESHYDRATE

## SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

D'après le règlement n°1169/2011, les allergènes suivants doivent être mentionnés sur la liste d'ingrédients → Inscrire « + » si présence et « - » si absence

		Contamination croisée possible		
Allergènes	Présent dans le produit	Présent sur la ligne de production	Présent dans l'usine	Risque de contamination croisée*
<b>ARACHIDE</b> et dérivés	-	-	+	-
CEREALES CONTENANT DU GLUTEN et dérivés**	-	-	+	-
<b>CRUSTACES</b> et dérivés	-	-	+	-
FRUITS A COQUES et dérivés***	-	-	+	-
LAIT et dérivés (y compris lactose)	-	-	+	-
<b>LUPIN</b> et dérivés	-	-	+	-
<b>MOLLUSQUES</b> et dérivés	-	-	+	-
MOUTARDE et dérivés	-	-	+	-
ŒUFS et dérivés	-	-	+	-
<b>POISSONS</b> et dérivés	-	-	+	-
<b>SOJA</b> et dérivés	-	-	+	-
SULFITES ET ANYDRHIDE SULFUREUX (supérieur à 10mg/kg)	-	-	+	-
SESAME et dérivés	-	-	+	-
CELERI et dérivés	-	-	+	-

<sup>\*\*</sup> blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées et les produits à base de céréales contenant du gluten.

<sup>\*\*\*</sup> amandes, noisettes, pistaches, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du brésil, noix de Macadamia et noix de Queensland et produits à base de ces fruits.

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: <u>www.tresorsdechefs.com</u> E-mail: <u>info@fuseau-sas.com</u> Date de création :30/12/2015

Date de révision: 16/08/2023

Page 3 sur 4

# FICHE TECHNIQUE PRODUIT GLUCOSE DESHYDRATE

Critères physico-chimiques		
Humidité	<5%	
So2	<10 ppm	
Conductivité	<150µS/cm	
Densité	600-750 kg/m3	
Dextrose	<150µS/cm	
рН	4.0 – 5.5	
DE	36.0 – 40.0	

Critères microbiologiques			
Germes	Limite maximale		
Flore totale	<1 000/10g		
Escherichia coli	Absence/10g		
Salmonelles	Absence dans 25g		
Levures et moisissures	<100/10g		

# SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RÉGLEMENTATION

#### STATUT OGM

Conforme à la réglementation Européenne CE n°1830/2003 et n°1829/2003.

#### • TRAITEMENT PAR IONISATION

Produit non ionisé/non irradié selon les directives n°1999/2/CE et n°1999/3/CE.

### • PESTICIDES

Conforme à la réglementation Européenne CE n°396/2005 et n°178/2006.

#### • **CONTAMINANTS**

Conforme à la réglementation Européenne CE n°2023/915.

### • RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Non applicable.

49070 BEAUCOUZE

Tel: 02.41.35.10.90 - Fax: 02.41.35.10.91

SITE: <u>www.tresorsdechefs.com</u> E-mail: <u>info@fuseau-sas.com</u>

FICHE TECHNIQUE PRODUIT

Date de création :30/12/2015

Date de révision: 16/08/2023

Page 4 sur 4

## GLUCOSE DESHYDRATE

### • GARANTIE ABSENCE NANOMATÉRIAUX

Conforme au règlement 1169/2011/CE et dans le cadre du décret 2012-232 relatif à la déclaration annuelle des substances à l'état nano-particulaire et arrêté du 6 août 2012.

#### EMBALLAGES

Conforme au règlement CE n°1935/2004 du 27 octobre 2004 ; au règlement CE n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires ; ainsi qu'à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires à savoir le décret sanction 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.

Les informations présentes sur cette fiche technique sont valables ce jour et peuvent être sujettes à modification en fonction de l'évolution des matières premières utilisées et de leur actualisation.